

Le Bâtonnier

AUX AVOCATS
MEMBRES DE L'ORDRE

Genève, le 14 octobre 2019

Concerne : Migrants mineurs non-accompagnés (MNA)

Chers Confrères,

L'Ordre des avocats a récemment été interpellé par le Collectif de lutte MNA afin de participer à la mise en place d'un **répertoire d'avocats disposés à représenter des migrants mineurs non accompagnés** (MNA).

Le Collectif rapporte notamment que la situation des MNA à Genève est très préoccupante tant sur le plan civil, pénal qu'administratif, la principale préoccupation étant que l'âge des intéressés ne serait pas systématiquement pris en compte.

La Commission des droits de l'Homme et la Commission des droits de l'enfant de l'Ordre des avocats, préoccupées par les conséquences juridiques qu'aurait une absence de prise en compte du fait que les intéressés soient mineurs, invitent les avocats intéressés à s'annoncer par courriel à l'adresse **mna@riseup.net** pour rejoindre le répertoire mis en place par le Collectif.

La Commission des droits de l'Homme et la Commission des droits de l'enfant, par l'intermédiaire de ses présidentes, restent volontiers à votre disposition.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, chers Confrères, l'assurance de mes sentiments dévoués et confraternels.

Lionel HALPÉRIN

